

POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE

LA PECHE EN MARTINIQUE

Histoire d'un projet de
développement

C. de MIRAS

Juin 1987

Document Scientifique n° 6



INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE
POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

U.A.G

UNIVERSITE
DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

LA PECHE EN MARTINIQUE
Histoire d'un projet de
développement

C. de MIRAS

Juin 1987

Document Scientifique n° 6

L'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) a eu la maîtrise d'ouvrage de la présente investigation réalisée dans le cadre de la convention qu'il a passée, le 26 novembre 1986, avec l'ARDECOMAG (Association Régionale pour le Développement de la Coopération Maritime Antilles-Guyane).

Ce volet socio-économique représente une des trois dimensions du Projet de Recherche Interdisciplinaire proposé par cette Association et approuvé par la REGION MARTINIQUE qui a participé au financement de cette étude.

Au sein du Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe, l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) a contribué à la réalisation de ces travaux de recherche.

De plus, cette investigation a bénéficié de la collaboration du COMITE DES PECHEES à travers la participation temporaire de son technicien aux travaux informatiques et d'exploitation.

RESUME

La lecture rétrospective des textes institutionnels, principalement étatiques et régionaux, sur le développement de la pêche martiniquaise, montre comment depuis plus de deux décennies, la double question à résoudre a été, d'une part, le passage d'une structure de production artisanale à une forme d'activité modernisée, d'autre part la délocalisation de l'effort de pêche qui devait progressivement abandonner les zones de pêches littorales pour s'intéresser à d'autres secteurs géographiques.

Mais l'absence d'évaluation des captures à la fois sur les zones surexploitées et sur le potentiel et l'accessibilité des zones à exploiter, le manque de suivi économique et biologique des actions incitatives mises en oeuvre, et enfin l'accès libre à la ressource halieutique sont allés à l'encontre de l'objectif poursuivi.

The retrospective reading of institutional texts, principally state and région controlled, of the development of Martiniquan fishing, show that for 2 decades the double question to be resolved has been, on the one hand, the change from a small scale production structure to a more modern format, and, on the other hand, the delocalization of the fishing effort that must progressively abandon the coastal fishing zones to other geographic areas.

But the absence of evaluation of both the catches from the over-fished areas and the potential and accessibility of other under exploited, the lack of economic and biologic follow-up of the initiatives taken and finally the free access to the resource are contrary to the objective pursued.

La lectura retrospectiva de los textos institucionales, los del Estado y de los regiones principalmente, cuando al desarrollo de la pesca de Martinica se refiere, muestra cómo, desde hace mas de dos décadas, el problema que solucionar fue doble : por una parte, el pasaje de una estructura de producción artesanal a una forma modernizada de actividad, por otra parte, la descentralización del esfuerzo de pesca que hubiera llevado a cabo progresivamente el abandon de las zonas litorales para desplazarse hacia otros sectores geográficos. Sin embargo, la ausencia de evaluación, a la vez de las capturas hechas en las zonas sobreexplotadas y del potencial de captura como de la accesibilidad de las zonas para explotar, la falta de continuación economica y biológica de las medidas aplicadas para fomentar y, por fin, el libre acceso a los recursos pesqueros, obraron contra el objetivo inicial.

S'il est indispensable d'analyser empiriquement aujourd'hui l'activité halieutique pour en comprendre la logique interne et sa situation micro-économique, il est tout-à-fait instructif parallèlement de reconstituer l'évolution du projet de développement de la pêche telle qu'il est donné à voir dans les textes officiels s'y rapportant. Plus exactement, de l'évolution du discours relatif au projet de développement de la pêche, nous devrions faire émerger la perception qu'en ont eu les Autorités, le tout sur fond de réalité économique empiriquement appréhendée par celles-ci.

Cette approche rétrospective est utile à plus d'un titre:

- elle permettra de disposer d'éléments statistiques ou factuels qui font largement défaut par ailleurs: hormis quelques fichiers administratifs, il n'existe aucune statistique économique sectorielle. De plus l'absence d'organisations professionnelles anciennes et le fonctionnement de type informel de l'ensemble des unités de pêche ont réduit l'information aux seuls textes étatiques ou publics,

- cette perspective historique replacera les interrogations ou les stratégies actuelles dans leur continuité chronologique en faisant apparaître les évolutions ou au contraire les régularités à l'échelle de deux décennies,

- l'objectif de cette approche est bien entendu de dégager les tendances lourdes à la fois de la politique économique axée légitimement sur un projet de développement mais aussi de repérer la dynamique sur longue période du secteur-pêche face au projet public de rénovation et de promotion.

Pour réaliser cette lecture critique de la littérature technocratique et y associer le lecteur, il conviendra d'en présenter de larges extraits afin de mettre en évidence, par le détail et à partir de la matière brute, les évolutions ou les régularités, les inerties ou les transformations.

Le recours aux textes d'origine par le truchement de la citation, sera donc le moyen essentiel de cette partie rétrospective dont le développement sera chronologique; nous dégagerons ensuite les éléments significatifs de cette lecture transversale.

Notre plan général sera donc le suivant:

I/ RETROSPECTIVE.

Le plan de ce premier chapitre ne sera que la reprise des plans propres des divers documents cités et présentés de façon chronologique.

II/ ANALYSE.

I/ RETROSPECTIVE

1 9 6 4

1) Le Développement des D.O.M. Français. 1964. (Auteur ?)

La première trace que nous avons pu repérer, exprimant l'intérêt des Pouvoirs Publics pour le secteur pêche en Martinique, apparaît de façon très laconique et marginale dans une plaquette datant de mars 1964. On peut y lire:

" En plus des productions traditionnelles, un effort particulier sera fait , d'une part, pour encourager les cultures vivrières (3000 ha) et, d'autre part, pour développer l'élevage et la pêche."

Certes l'intention livrée telle quelle, tient davantage du vœux pieux que du projet de développement sectoriel. Néanmoins, il y a le point de départ chronologique d'une préoccupation générale de développement -incluant donc explicitement la pêche-, inspirée sans doute à la fois de la philosophie de la première décennie du développement mais surtout du souci de "rattrapage" propre à la relation DOM/Métropole.

1 9 6 6 - 1 9 7 0

- 1) V° Plan. 1966-1970.
Rapport Général de la Commission Centrale
des Départements d'Outre-Mer.
Novembre 1966.
-

A) BILAN DU IV° PLAN

1. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

" La nécessité de développer la recherche a été soulignée au cours de l'élaboration de tous les plans précédents comme un élément indispensable au développement de la pêche sous toutes ses formes.

Avant de procéder à des options, la profession souhaite disposer de preuves que pourraient lui apporter des expériences réussies; or ce secteur n'a pas bénéficié au cours du IV° Plan de l'intérêt qui aurait dû lui être accordé.

L'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes n'a en fait disposé aux Antilles que d'un chef de laboratoire sans assistant et sans laboratoire."

2. LES ACTIVITES DE PRODUCTION

" Le IV° Plan avait mis l'accent sur le développement de la pêche artisanale (accroissement de la production et organisation rationnelle de la commercialisation des produits). En fait, les essais de pêche au poisson volant à l'aide filets barbadiens se sont soldés par un échec en raison de la trop faible largeur des gommiers et des yoles martiniquaises. Il en a été de même de la pêche au poisson rouge à l'aide de nasses vénézuéliennes. La pêche du thon à la ligne traînante s'est développée avec la motorisation de la flotille côtière. Enfin le "pointu" méditerranéen "Alizé" a obtenu des résultats intéressants avec le filet trémail. Des essais de filets à langouste et de pêche au lamparo avec filet tournant et coulissant ont été entrepris en 1965."

".... contrairement à toute prévision du Plan, on a vu se créer dans le domaine de la pêche hauturière, une flottille de pêche au large de navire de 40 t, d'origine vénézuélienne en général, qui pêchent le thon à la palangre flottante. Les apports qui étaient nuls en 1962, se sont élevés à 300 t en 1964 et s'élèveront à 1000 t en 1965. C'est là le fait nouveau le plus intéressant à signaler".

" La motorisation et la flottabilité des gommiers et yoles existants figuraient au programme des III^e et IV^e Plans en matière de pêche artisanale.

A 75%, la flottille est équipée aujourd'hui de motogodilles (900 navires sur 1200 environ). Cette méthode imparfaite (usure rapide, forte consommation, carburant onéreux), constitue cependant un progrès. Elle s'adapte à la mentalité locale et à l'infrastructure existante (navires halés à terre). Mais la S.A.T.E.C. qui a encouragé ce mouvement a connu de très sérieuses difficultés pour le remboursement des prêts dont elle a dû réduire le montant (1960: 870 prêts pour 481000 F; 1963: 154 prêts pour 12000 F(sic)).

Par ailleurs, les apports globaux de la flottille ne s'en sont pas trouvés améliorés, en raison de l'overfishing existant sur un plateau continental réduit...Les investissements réalisés n'ont (donc) permis que le maintien de cette activité et non son développement.

L'adaptation du "pointu" méditerranéen, qui permet de doubler les rendements à l'homme et de tripler les rendements par navire, n'a pas connu le même succès qu'à la Guadeloupe. La construction locale s'en est avérée trop lente et trop coûteuse et de qualité défectueuse".

"...Le navire de petite pêche au large de 8 à 9 mètres, surtout destiné à la capture du poisson rouge, paraît devoir se développer. Pêchant à la limite extérieure du Plateau continental, ce navire ne sera pas menacé par l'overfishing; mais son coût (60000 F) limitera les candidatures. Il pêche généralement à la nasse vénézuélienne. Deux navires de ce type sont attendus en 1965".

3. (...)

4. LA PRODUCTION

| | Pêche côtière | Consommation familiale | Pêche au large | TOTAL |
|------------------|------------------|---------------------------|-------------------|--------|
| 1960 | 3000 T | 1500 T | 0 | 4500 T |
| (prévision) 1965 | 2900 T | 1500 T | 1000 T | 5400 T |

5. MAIN D'OEUVRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

"... En fait, au cours du IV^e Plan, l'E.P.A.M. a fonctionné avec difficultés, grâce à des subventions des collectivités locales et du Secrétariat Général à la Marine Marchande.

Sur 143 élèves formés de 1959 à 1964, 32 naviguent au commerce, 7 à la pêche, 25 ont une activité maritime, 10 ont abandonné, 27 occupent une situation inconnue.

Les efforts dans ce domaine se caractérisent donc par une orientation des diplômés vers la navigation de commerce qui offre des salaires fixes et des situations stables..."

6. LA COMMERCIALISATION

"...Mais le circuit de commercialisation est totalement anarchique dans la mesure où il est fondé sur une structure de commerce périmée et où il échappe encore à toute mesure d'organisation et de contrôle. Les mareyeurs jouent le rôle de commissionnaire en faisant supporter aux producteurs les risques d'inventus. On dénombre ainsi environ 130 "intermédiaires" implantés à la faveur de la dispersion des points de vente, de la faillite des chambres froides, de l'absence d'organisation professionnelle et de l'irrégularité des apports.

Sur 5 chambres froides montées, 3 ont été mises en service faute d'apports réguliers et d'organismes coopératifs de gestion. Leur exploitation s'est traduite par un déficit.

Ni les chambres froides municipales (Diamant, Grand Rivière, Fort-de-France) ni celle construite au Lamentin par une société privée n'ont été mises en service."

7. INFRASTRUCTURE

" Les appontements et slipways prévus dans le cadre du IV^e Plan n'ont pas été réalisés, car le développement de la flottille qui justifiait ces équipements ne s'est pas lui-même produit."

" En définitive le IV^e Plan avait fondé sur la pêche de grands espoirs qui ont été déçus. L'effort apporté dans la modernisation de la pêche côtière n'a conduit qu'à maintenir son activité. Les matériels nouveaux n'ont pas atteint le stade de la vulgarisation.

Des facteurs géographiques, naturels, humains, mais aussi économiques expliquent cet état de choses:

- L'étroitesse du plateau continental, qui conduit à l'overfishing, explique les limitations des apports indépendamment des progrès techniques.

...

- La mentalité, sinon la "philosophie" antillaise, n'incite pas les pêcheurs à la poursuite du gain, dans la mesure où elle tend à limiter le travail aux besoins immédiats sans souci d'épargner. Toute entreprise visant à l'accroissement du rendement et à la rentabilité se heurte donc à cette répugnance pour l'investissement qui limite étroitement les possibilités de modernisation."

B) LES PERSPECTIVES DU V^e PLAN

1. LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION...

" L'objectif retenu par la Commission consiste à doubler, ou à peu près, le tonnage commercialisé qui doit passer de 3900 tonnes à 7200 tonnes environ, le nombre d'embarcations créées étant d'une centaine.

| Prévisions V° Plan | 1965 | 1970 | Différence 70/65 |
|--|--------------|--------------|------------------|
| 1. PRODUCTION | | | |
| Pêche côtière (Consommation familiale) | 2900 1500 | 3000 1500 | + 100 0 |
| Petite pêche au large | 0 | 600 | + 600 |
| Pêche au large | 1000 | 3600 | +2600 |
| | ----- | ----- | ----- |
| | 5400 | 8700 | +3300 |
| 2. CONSOMMATION | 8300 | 9700 | +1400 |
| 3. IMPORTATIONS | 2900 | 1000 | -1900 |

* L'examen de ce tableau appelle (certaines) remarques:

- Compte tenu de l'expérience des années récentes, ce n'est pas dans le domaine de la pêche côtière qu'il faut fonder de grands espoirs en ce qui concerne le développement de la production. Il convient néanmoins de ne pas délaissier pour autant ce secteur car ses apports conservent une valeur économique pour le département et une population de 2500 pêcheurs pose un problème social permanent. On doit donc envisager de meilleures conditions d'exploitation, qui ne se traduiront pas par un important accroissement des apports, mais par une amélioration de l'emploi, des revenus, et du niveau de vie des pêcheurs traditionnels.

- C'est par le développement de la pêche au large que l'objectif fixé pourra être atteint. L'implantation d'une flottille de thoniers-palangriers atteignant 30 unités en 1970 (au lieu de 10 en 1965) devrait permettre de débarquer 3600 tonnes de poissons au terme du V° Plan (au lieu de 1200 tonnes en 1965). Le V° Plan devra s'attacher à l'expansion de cette flottille et à la formation des professionnels martiniquais en vue de constituer l'intégralité des effectifs avec des pêcheurs français.

- Il semble qu'il y ait également place pour une flottille de petite pêche au large, à la limite extérieure du plateau continental, là où il n'y a pas menace d'overfishing sur des lieux de pêche riches et non saturés. Cette pêche au poisson de surface pélagique

(poisson rouge)(sic) pratiquée par des "pointus" améliorés (8 à 9 mètres) dont le rendement serait 4 fois supérieur à celui des gommiers, devrait se développer aux mêmes conditions que celles qui seront exposées pour la pêche côtière."

2. LE PROGRAMME D'ACTION

a) Les techniques de Pêche

a1) Recherche et expérimentation

" L'introduction d'un programme coordonné de prospection de nouveaux fonds et d'introduction de méthodes et engins nouveaux paraît indispensable. L'expérience a montré dans ce domaine que toutes les initiatives n'étaient pas heureuses...."

" Pour assurer le développement de la pêche au large, il conviendrait d'implanter aux Antilles ou en Guyane un laboratoire ayant vocation régionale, dépendant de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes et affecter ensuite à cette région un navire de recherche et d'expérimentation qui contribuerait à délimiter les zones de pêches nouvelles (carte des fonds de pêche en fonction des saisons) et définir la technique à mettre en oeuvre..."

b) Les équipements

b1) Les flottilles

- " Dans les perspectives définies ci-dessus pour la pêche côtière, il ne faut pas s'attendre à voir s'accroître la flotte traditionnelle des gommiers et yoles dont les effectifs évalués à 1200 en 1965 devraient se réduire par élimination des unités les plus anciennes.

L'octroi de crédits à la motorisation devra se poursuivre en raison de l'usure rapide du matériel.

Le succès du "pointu" méditerranéen étant moins marqué qu'en Guadeloupe, la modernisation de l'équipement de pêche côtière ne devrait pas aller plus loin que la construction d'une flottille d'une demi-douzaine de ces unités... (Son) financement pourrait être assuré par un concours du "Plan de relance des pêches maritimes"..."

- " La flottille de petite pêche au large devrait être constituée de quelques unités de 8/9 mètres de long....

- " La flottille de pêche au large devrait s'agrandir de 20 unités du type thonier-palangrier

vénézuélien. Cet équipement nécessitera un investissement total de 2,6 millions de francs qui devra en dernière analyse relever principalement du financement privé...

* " Attribution de primes d'équipement malgré le caractère maritime des entreprises et la faiblesse relative du nombre d'emplois créés, souvent inférieur au plancher fixé par les textes.

* " Octroi d'une bonification d'intérêt sur des crédits pouvant atteindre 50% du total des investissements afin de parvenir à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5%."

c) La Formation professionnelle et l'Assistance technique.

" En fonction de ce qui a été dit sur les mentalités locales et les perspectives de productions inscrites au Plan, ce secteur revêt une importance essentielle:"

ci) La formation professionnelle

" Trois remarques peuvent être faites à propos de la population maritime active martiniquaise:

- Elle reste constante.
- On assiste à des passages plus importants que par le passé de l'état de journalier à celui d'inscrit maritime, en raison des avantages sociaux attachés à ce régime.
- On constate un vieillissement de la population des marins pêcheurs côtiers.

c2) L'assistance technique

" Le pêcheur antillais ne consentira (...) à abandonner les routines actuelles que si on lui démontre l'efficacité d'autres procédés et surtout leur rentabilité. Il est donc souhaitable, une fois franchi le stade expérimental pour la mise au point des matériels et des méthodes, de poursuivre un intense effort de vulgarisation dont les résultats bénéfiques n'apparaîtront qu'après plusieurs années."

d) La commercialisation

"...Le marché local ouvre de larges débouchés à la production nouvelle attendue. Il faut ajouter que l'orientation de la pêche au large vers une activité thonière permet d'envisager l'éventualité de l'implantation d'une petite industrie de congélation, la consommation prévisible du thon frais ne devant représenter qu'un faible pourcentage des apports. Une exportation partielle de thon congelé sur le marché

américain s'avérerait peut-être nécessaire."

Conclusion

" L'objectif prévu, soit un doublement de la production en 5 ans, appelle de l'Etat une intervention active dans le secteur des pêches maritimes. Elle doit se traduire par la poursuite de certaines actions (modernisation prudente de la pêche côtière) et le recours à d'autres modes de soutien ou d'encouragement pour développer la pêche au large sur laquelle le V° Plan met particulièrement l'accent (recherche, formation professionnelle sur navire d'application, équipement des flottilles)."

1 9 7 1 - 1 9 7 5

1) VI° Plan de Développement Economique et Social.
Compte rendu d'exécution. Tranche 1972.

A. INTRODUCTION

" La prédominance du secteur artisanal et la grande incertitude qui en résulte en matière de statistiques des apports de pêche ne permettent pas de chiffrer l'évolution du secteur pêche en 1972 par le tonnage des apports.

Les éléments, déjà signalés l'année dernière, qui ont contrarié particulièrement le secteur de la pêche au large n'ont pas connu de modification: les eaux brésiliennes demeurent interdites aux navires de pêche français et la libération des importations de poissons continue à faire peser la menace d'importation massive de poisson vénézuélien.

En ce qui concerne le pêche industrielle, de nouveaux horizons semblent devoir s'ouvrir après les captures de thon effectuées en 1972 par plusieurs thoniers océaniques métropolitains. Si une campagne semblable peut se dérouler favorablement en 1973, des activités nouvelles ne manqueront pas d'en découler.

B. RESULTATS

1) La Recherche Scientifique

" Le démarrage de la construction du laboratoire de l'Institut Scientifique et Techniques des Pêches Maritimes (I.S.T.P.M.) a été quelque peu retardé,...Des crédits ont été obtenus sur la section commune du FIDOM 1973, le programme de l'Institut étant plus ambitieux que ce qui avait été envisagé à l'origine."

2) Développement de la Production

a)...

b) Pêche côtière

"... il n'est pas possible d'obtenir des renseignements statistiques valables, en raison du très grand nombre de points d'accostage des canots de pêche et de l'inexistence presque totale d'organismes tels que criées ou marché au poisson tenant des statistiques d'entrée."

"... Les expériences de pêche avec des navires plus importants que les embarcations traditionnelles n'ont pas encore donné de résultats concluants... Deux d'entre eux appartiennent à la Fédération des Coopératives Maritimes et ont été utilisés à l'entraînement de plusieurs équipages à l'exploitation et à l'entretien d'un bateau de pêche à moteur diesel intérieur, capable de rester plusieurs jours en mer... Cependant, la rentabilité de ces navires est difficile à réaliser. Elle impose, en particulier, des changements importants dans le rythme de travail et de vie des pêcheurs. Il en résulte des réticences dans l'adoption des bateaux proposés qu'il sera difficile de vaincre tant que des résultats très intéressants n'auront pas été obtenus par les premiers exemplaires en service.

Cette action de longue haleine est possible grâce à l'aide financière que reçoit la Fédération des Coopératives Maritimes sous la forme de subvention du FIDOM et du FASSO... Il est absolument indispensable que cette aide se poursuive pendant toute la durée du VI^e Plan."

c) Pêche au large

" Cette activité n'a nullement progressé en 1972. Les raisons de cette stagnation ont été évoquées à la fin de l'année 1971: ce sont d'une part, l'inaccessibilité des meilleurs fonds de pêche du poisson rouge, situés dans la zone des 200 miles réservés à sa pêche nationale par le Brésil, et d'autre part, la suppression des contingentements à l'importation des produits de la mer, suppression imposée par la réglementation communautaire.

La mise en place d'une réglementation de la profession d'importateur et les efforts de persuasion déployés auprès des importateurs doivent permettre d'endiguer les importations massives.

Pour 1972, les importations de poisson frais ou congelé ont été un peu plus que doublées par rapport au volume qu'elles atteignaient sous le régime des licences d'importation.

3) Commercialisation

"...Il est envisagé de commercialiser dans les magasins libre-service des filets de poisson local, barquettes de poisson volant, etc... Cette initiative intéressante est le résultat de l'incitation créée par la réglementation de la profession d'importateur, qui impose aux candidats à la carte d'importateur de poisson frais ou congelé d'être d'abord titulaire de la carte de mareyeur expéditeur et par conséquent de posséder un atelier de mareyage".

Conclusion

" Ainsi qu'il a déjà été signalé, les principales entraves au développement de la pêche en Martinique sont d'une nature telle que leur effet ne pourra être annulé que par une action persévérante, notamment sur la mentalité des pêcheurs. Les actions engagées actuellement doivent être poursuivies sans défaillance jusqu'à la fin du Plan.

On peut, d'autre part, espérer que l'installation d'une base thonière à Fort-de-France, si elle peut se réaliser, aura une action stimulante très marquée sur l'évolution du secteur de la pêche industrielle."

2) Extraits de trois notes datant de 1975 s'inscrivant dans la perspective de la préparation du VII^e Plan (1976-1980).

La première émane de la Préfecture et exprime brièvement des considérations générales sur la pêche, pas véritablement nouvelles:

" L'organisation rationnelle de la pêche, tant en ce qui concerne les moyens de pêche que l'écoulement de la production fraîche ou transformée, est non seulement un élément de l'amélioration des conditions locales d'alimentation, mais encore est de nature à favoriser la création d'emplois."

Le second texte a été produit en décembre

1975 par la Région Martinique, alors établissement public, sous la forme d'un Rapport d'Orientation Général:

" Outre les orientations suggérées par l'Administration des Affaires Maritimes, les Membres des Assemblées Régionales (sic) estiment nécessaire l'adaptation de l'outil (de pêche) en fonction de nouvelles méthodes de pêche. L'évolution de la pêche artisanale à la Martinique passe aussi par le changement des mentalités. A cet égard, l'action de l'Ecole des Pêches et l'assistance technique sont indispensables."

" Une première mesure de protection des ressources du plateau continental consisterait à fixer des saisons de pêche et à créer des cantonnements. La seconde mesure orienterait la pêche vers une exploitation plus rationnelle et intensive des poissons migrateurs de surface dits de MiqueIon avec des bateaux beaucoup plus importants permettant de travailler à l'appât vivant et au filet tournant coulissant. La Martinique n'aurait-elle pas une place à prendre sur le marché de la transformation du thon (...) ?"

Le troisième texte émane du Commissariat Général au Plan sous la forme du Rapport de la Commission D.O.M., éditée par la Documentation Française.

" Le faible développement de la pêche dans les D.O.M. est surprenant, (...). Les D.O.M. se situent dans des zones extrêmement poissonneuses, très fréquentées par les grandes flottes internationales: pourtant la consommation intérieure de poisson n'y est que de 15 kilos par an par personne, et encore cette consommation est-elle assurée pour près de la moitié par l'importation. Dans les pays où manquent à la fois les ressources et les emplois, on ne peut se résoudre à une telle carence: il s'impose de promouvoir une politique d'ensemble de la pêche."

1 9 7 6 - 1 9 8 0

1) Plan de Développement de la Pêche à la Martinique
Préfecture de la Martinique
Mars 1978.

ELABORATION DU PLAN PECHE DE LA MARTINIQUE

" Au cours d'une réunion inaugurale tenue le 16 septembre 1976, les lignes directrices du plan ont été dégagées et un groupe de travail comprenant les Chefs de Service des Affaires Maritimes, de l'I.S.T.P.M. et des représentants de la Préfecture a été établi un projet.

Ce document a été examiné successivement par les commissions de planification réunies du Conseil Régional et du Conseil Economique et Social ainsi que les représentants des professionnels.

Après avoir entendu ces derniers au cours d'une réunion conjointe, les commissions de planification de la Région Martinique ont adopté le mercredi 12 octobre 1977 le projet de Plan Pêche présenté par M. le Préfet de la Région Martinique".

PRESENTATION DU PLAN PECHE

" Le Plan Pêche se propose de fixer les mesures à mettre en oeuvre pour développer la Pêche dans 3 directions:

- d'une part, rénover la petite pêche côtière artisanale en introduisant de nouvelles techniques pour la rendre productive;

- d'autre part, promouvoir une pêche au large par la constitution d'une flotille de chalutiers et l'installation des infrastructures nécessaires;

- enfin, essayer de tirer parti des possibilités offertes par les cultures marines.

Une telle action en faveur du développement

de la Pêche est possible, car les Pouvoirs Publics ont déjà engagé des sommes importantes et incité la profession à un effort d'organisation et de modernisation.

(...)

LES ACTIONS PROPOSEES

" En Martinique, (...) l'exploitation des ressources vivantes de la mer est loin de suffire aux besoins du marché local.

Le manque de ressources naturelles n'explique certainement pas à lui seul ce déséquilibre économique. On constate que les moyens actuels de pêche, très artisanaux, ne sont aptes qu'à exploiter la part la plus littorale et la plus vulnérable de ces ressources, sans aucun plan d'aménagement rationnel. Il en résulte que ces moyens sont peu rentables, sans être pour autant inoffensifs envers la nature.

Pour remédier à cette situation, trois types d'actions doivent être menés simultanément qui auront pour but:

- Rénovation de la Pêche Artisanale

Les actions à entreprendre dans ce domaine doivent tendre essentiellement à élargir les activités, tant pour leur assurer une meilleure rentabilité sur des ressources encore peu ou pas exploitées, que pour protéger les fonds littoraux menacés.

En outre, il est apparu nécessaire de prévoir le remplacement du gommier traditionnel en bois avec moteur hors bord par des embarcations en plastique avec moteur intérieur qui représentent de nombreux avantages du point de vue de la sécurité, de l'économie, de la rentabilité et qui mieux (sic) adaptées aux nouvelles techniques de la pêche artisanale.

En conséquence le plan de rénovation de la pêche artisanale comprend des actions concernant les techniques de pêche, la revalorisation du stock de langouste et la constitution d'une flotille artisanale polyvalente.

- a) Introduction des techniques de pêche au lamparo sur

la côte Caraïbe.

Coût: 65.000 F

b) Perfectionnement des techniques de pêche des poissons de passage au semi-large.

Coût: 67.000 F

c) Mise au point d'engins

Coût: 17.500 F

d) Revalorisation du stock de langouste

Coût: 42.500 F

e) Constitution d'une flottille artisanale polyvalente

C'est l'action fondamentale du plan de rénovation de la pêche artisanale. Il s'agit en effet, (...), de mettre en place progressivement des embarcations modernes, bien adaptées aux techniques nouvelles, permettant d'aller plus loin et de passer plusieurs jours en mer.

Aucun type précis d'embarcation n'a été défini de manière à laisser à l'initiative le plus large champ d'exercice possible.(...)

Quelques caractéristiques ont été retenues d'ores et déjà:

. coque en plastique car le plastique est moins cher que le bois et les coques pourraient être moulées sur place,

. moteur intérieur plus économique (il dure plus longtemps) et plus sûr que le moteur hors bord,

. pont, treuil pour permettre l'installation d'un minimum d'équipements nécessaire à une pêche diversifiée et donc plus rentable.

Pour les embarcations qui présenteront ces caractéristiques et qui auront été agréées par les organismes précités, un plan de financement très incitatif a été mis en place puisque l'apport personnel est limité à 10% et les aides publiques atteignent 50% du total,...

Ce plan de financement est prévu en principe pour 4 bateaux par an pendant 4 ans,....

- La Pêche au Large

Trois actions ont été retenues pour le développement de la pêche au large:

a) Expérimentation de matériel de télédection pour la pêche.
Coût: 120.000 F

b) Poursuite de l'inventaire des ressources en thonidés et exploitation de la zone benthique.
Coût: 75.000 F

c) Création d'une flottille de chalutiers senneurs.

Il s'agit là de l'action la plus novatrice du plan-pêche car la pêche au large a jusqu'ici été très peu pratiquée par les pêcheurs martiniquais.

Les chalutiers senneurs pratiqueraient la pêche au chalut sur le plateau guyanais et la pêche à la senne dans la mer Caraïbe.

(...)

C'est donc avec optimisme que l'on peut envisager l'avenir de la Pêche en Martinique d'autant que la délimitation de la zone économique française de 200 miles au large de la Martinique en cours de négociation entraînera la délimitation de zones de pêche.

En outre, la politique communautaire des pêches permettra de négocier au plan communautaire, des accords de pêche avec les pays voisins en vue de l'accès des pêcheurs étrangers aux eaux de la nouvelle zone économique mais aussi de l'accès des pêcheurs martiniquais aux eaux des pays voisins.

Dans ces conditions favorables, avec l'établissement d'un Plan-Pêche dûment accepté par les pêcheurs, peut-on espérer que la Pêche prendra un nouvel essor en Martinique, que ce soit sous la forme traditionnelle artisanale, rajeunie et modernisée, ou sous la nouvelle forme de la pêche au large, attractive pour les jeunes générations, plus rentable et susceptible de déboucher sur la pêche industrielle.

Les Pouvoirs Publics quant à eux, et les

élus, par les aides budgétaires importantes accordées au secteur de la Pêche depuis 1977, témoignent de la confiance que leur inspire cette activité.

Il appartient maintenant aux pêcheurs de donner vie au Plan-Pêche".

PLAN-PECHE MARTINIQUE

| | Total 1977-1980 | |
|---|-----------------|-------|
| Rénovation de la Pêche Artisanale: | 3.712.000 F | |
| Pêche au Large : | 4.125.000 F | |
| Formation : | 6.436.000 F | |
| Aide aux Pêcheurs Sinistrés : | 3.153.000 F | |
| Aménagement des Ports de Pêche : | 12.330.000 F | |
| Balisage des Baies et des Ports : | 513.000 F | |
| Equipements à prévoir à terre : | 1.560.000 F | |
| | ----- | |
| Total : | 31.829.000 F | |
| dont financement public (FIDOM, Etat, Région, FASSO, Communes) | 26.930.100 F | (85%) |
| dont financement privé | 4.898.000 F | (15%) |

1 9 8 1 - 1 9 8 5

1) VIII° PLAN

Il s'agit de deux notes brèves, l'une émanant du Secrétariat au DOM/TOM et l'autre du Commissariat général au Plan, rédigées dans la perspective de la préparation du VIII° Plan.

Le premier texte, intitulé "Le VIII° Plan pour les DOM-TOM" et daté du 2 octobre 1980, précise:

- " La pêche, l'aquaculture et les ressources de la mer offrent des perspectives prometteuses qu'il convient de favoriser. Il faut satisfaire le marché local par la pêche artisanale et au large en améliorant la collecte, l'entreposage et la commercialisation des produits. Il faut ensuite soutenir les projets d'aquaculture sur les espèces à forte valeur marchande car ils sont très créateurs d'emplois. Il faut enfin rechercher les possibilités d'exploitation de la zone économique maritime qui représente 10,7 millions de km² pour les DOM-TOM."

Le second document, extrait du Rapport Comité DOM-TOM du Commissariat Général au Plan, et datant de juillet 1980 affirme:

" A la Martinique, (...), la production locale pourra être développée conformément aux orientations du plan pêche qui a été lancé en 1976 et qui prévoit la rénovation de la pêche côtière et la promotion d'une pêche au large. Si les actions en faveur de la pêche artisanale se sont traduites par des réalisations concrètes (crédit mutuel, coopératives, modernisations), par contre il n'existe pas encore de projets de pêche au large."

2) LE PLAN PECHE (II) 1981.

Ce projet a été élaboré par les responsables de la pêche et les organismes qui concourent à son développement en Martinique (Crédit Maritime Mutuel, A.D.A.M.,...) et les Affaires Maritimes.

I/ Les Objectifs du Plan

" A la lumière de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années, il apparaît nécessaire de réorienter les axes d'action du Plan Pêche et de redéfinir les objectifs à atteindre."

" Parallèlement à la baisse de la production, les importations augmentent (500 tonnes F.R.C. en 1970 contre 2.177 tonnes F.R.C. en 1979).

Il devient urgent d'arrêter cette détérioration du bilan alimentaire martiniquais en produits de la mer et de mettre en oeuvre les mesures permettant, sinon de développer la production intérieure, du moins dans un premier temps de la maintenir à son niveau actuel.

En effet, le vieillissement de la population maritime et le non renouvellement des effectifs, dûs à un recrutement insuffisant de jeunes marins à la pêche, sont de nature à entraîner au cours des années à venir une nouvelle diminution importante de la production que la mise en service des unités du type "Plan Pêche" ne sera pas en mesure de combler.

Face à cette situation, les objectifs du Plan doivent être les suivants:

1° Maintenir la pêche côtière au niveau de production actuel et si possible le rétablir au niveau le plus élevé atteint au cours des dix dernières années (5.500 Tonnes en 1971) de façon à conserver sa part relative dans l'approvisionnement du marché et à permettre la survie d'un secteur économique qui fait toujours vivre, tant bien que mal, environ 20.000 personnes.

- en freinant la diminution du nombre de yoles traditionnelles;

- en augmentant la productivité grâce à la mise en service d'embarcations traditionnelles améliorées;

- en encourageant la construction d'une flotille de navires améliorés polyvalents susceptibles d'accéder à des lieux de pêche nouveaux et d'une rentabilité accrue.

2° Développer la pêche au large ... (qui)... doit être basée sur l'exploitation des ressources traditionnelles et notamment la pêche des espèces pélagiques de la zone du semi-large, ainsi que des

ressources offertes par le plateau continental guyanais."

II/ Les Actions à Mener

1° L'Outil de Production

" Transformation de la pêche côtière artisanale traditionnelle:

Au vu des résultats du premier plan de développement de la pêche, il apparaît nettement qu'il y a lieu de promouvoir la constitution:

- d'une part, d'une flottille d'embarcations améliorées destinées à pratiquer une pêche journalière dans des conditions de rentabilité accrues;

- d'autre part, d'une flottille artisanale de navires polyvalents destinée à pratiquer une pêche de plusieurs jours sur des fonds nouveaux au moyen d'engins de pêche modernes.

En outre le maintien en flotte d'un nombre suffisant d'unités traditionnelles doit être recherché, particulièrement en ce qui concerne les jeunes patrons.

Les embarcations améliorées .

Ces navires sont destinés à pratiquer le même métier que les yoles traditionnelles c'est-à-dire une pêche journalière autour de la Martinique.

Toutefois, ils devraient être conçus et équipés de façon à permettre au marin pêcheur d'exercer son activité plus loin des côtes par des fonds plus importants.

Les caractéristiques principales seront les suivantes:

- construction plastique ou contreplaqué stratifié intérieur,

- forme de coque permettant l'utilisation d'une voile d'appoint et de secours,

- moteur diesel susceptible d'entraîner également une petite centrale hydraulique, appareil de relevage des engins de pêche,

- sondeur,

- boîte à glace,

- navire non ponté ou semi-ponté.

Le coût de ces unités qui pourront être construites par des chantiers locaux devrait se situer entre 80.000 et 120.000 Frs.

Les navires de pêche polyvalents

Il s'agit d'unités de 7 à 11 mètres effectuant des marées de plusieurs jours sur des lieux de pêche nouveaux, soit dans la zone du semi-large, soit à proximité de la Guadeloupe et des ses dépendances.

Ce type d'unités dont le nombre demeurera limité ne sera accessible qu'à une minorité de marins-pêcheurs possédant la qualification professionnelle requise (...) et qui auront apporté la preuve de leur aptitude à assumer les risques qu'entraîne l'exploitation d'un navire équipé d'un matériel plus sophistiqué.

Les caractéristiques d'ensemble de ces navires polyvalents seront celles définies dans le premier plan de développement de la pêche:

- navire ponté,
- coque plastique,
- moteur intérieur diesel,
- appareil de levage des engins de pêche,
- cale à glace,
- sondeur, émetteur-récepteur VHF,
- habitabilité et autonomie suffisantes.

2° La Production

2.1. Les Lieux de Pêche - L'Evaluation et la Gestion des Ressources.

Du fait de l'étroitesse du plateau continental et de la situation géographique de la Martinique, le problème des lieux de pêche revêt une importance toute particulière.

A ce titre plusieurs actions doivent être réalisées:

- la poursuite de la prospection des zones de pêche sur les fonds de 50 à 400 mètres autour de la Martinique et l'élaboration d'une carte des fonds de pêche,
- l'inventaire des ressources en thonidés et en espèces pélagiques dans la zone du semi-large,

- la poursuite de l'évaluation des ressources du plateau guyanais,
- l'amélioration des structures d'évaluation et de gestion des ressources marines,
- la recherche d'accord de pêche avec nos voisins de la Caraïbe afin de permettre l'accès des pêcheurs martiniquais dans les zones qui leur sont actuellement interdites ou contestées,
- l'établissement de relations suivies entre les professionnels de la pêche caraïbe,
- la mise à disposition des espaces maritimes nécessaires à certaines activités.

(...)

L'Evaluation des Ressources Marines .

La réunion de la Commission des Pêches de l'Atlantique Centre Ouest tenue en novembre 1980 a fourni une évaluation globale qui confirme et intègre dans une vue plus large le constat fait au niveau national:

- ressources limitées de poisson de corail, poisson de fond et langoustes aux Petites Antilles ne permettant qu'un faible développement de cette production en Guadeloupe et en Martinique,

- ressources potentielles insuffisamment exploitées au large de la Guyane et des Petites Antilles dans le domaine du poisson pélagique;

- ressources assez importantes de poisson et crevette en Guyane justifiant le développement d'une exploitation industrielle au large et artisanale près de la côte pour le poisson,

(...)

2.6. Les Objectifs de Production

A - La Pêche

Les objectifs de production doivent dans un premier temps demeurer modestes. Il s'agit essentiellement de maintenir de (sic) volume des apports à leur niveau actuel.

L'augmentation de la production et son corollaire la diminution des importations ne pourront être envisagés que dans la mesure où seront réalisées les conditions préalables suivantes:

- meilleures connaissances de la

ressource et accès de nouveaux lieux de pêche;
- amélioration des techniques de
pêche,
- développement suffisant de la
flottille,
- organisation du marché."

3) LES PROBLEMES DE LA PECHE EN MARTINIQUE.

Avis adopté en séance plénière du
vendredi 17 septembre 1982.
Comité Economique et Social.
Région Martinique.

" La Pêche représente en Martinique un potentiel économique très important mais malheureusement mal exploité."

" ...En effet, en dépit de l'évolution du matériel et des techniques de pêche, les marins-pêcheurs martiniquais ont très peu modifié leurs habitudes de pêche;"

" Il semble bien que le dispositif mis en place pour aider la pêche à se développer ne donne pas les satisfactions souhaitées... Deux tentatives de mise en place de plans de développement de la pêche avec les financements (subventions et prêts) correspondants, n'ont pas conduit aux résultats attendus (sic)."

" Cependant un effort doit être fait pour connaître l'importance exacte de ces ressources, (...), et engager ensuite une gestion saine et rationnelle."

" En outre, la sauvegarde des espèces de notre littoral marin doit être envisagée dans le même temps par l'élaboration d'une politique sérieuse de repeuplement des fonds."

" ... l'exploitation anarchique de nos côtes doit être arrêtée par une action énergique de protection des fonds marins."

" Enfin, une application plus stricte de la réglementation en matière de pêche doit être assurée par l'Inspection des Affaires Maritimes. L'Administration des Douanes doit apporter sa contribution à cette action de

surveillance qui rentre d'ailleurs dans ses attributions."

4) MONOGRAPHIE DES PECHEES MARITIMES EN MARTINIQUE (1983)

" La Monographie des Pêches Maritimes en Martinique est un document statistique établi annuellement dans chacun des principaux ports, ou ensemble de ports de pêche de la Métropole et des départements et territoires d'Outre-Mer."

" ... la pêche maritime n'occupe pas la place qui semble lui revenir. Au contraire cette activité n'a cessé de régresser au cours des années précédentes. La population recensée est vieille - l'âge moyen des marins-pêcheurs enrôlés est de 45 ans - les méthodes et les mentalités n'ont pas suffisamment évolué pour améliorer sensiblement la productivité des entreprises qui demeure, dans la plupart des cas, marginale.

" Les fonds côtiers proches surexploités, se sont certes appauvris, condamnant du même coup la pêche traditionnelle, mais d'autres créneaux sont apparus - les scientifiques en ont apporté la preuve - qui rendent possible une inversion de la tendance.

" Un nouveau Plan de développement de la pêche en Martinique a été élaboré en étroite collaboration avec les professionnels en 1981. Ce plan (...) privilégie les initiatives qui tendent au redéploiement souhaité de la pêche vers:

- l'exploitation des plateaux continentaux accessibles aux navires français;

- la mise en exploitation des tombants du talus martiniquais;

- les essais d'élevage en cages de poissons immatures.

A propos de la flottille artisanale, on peut lire page 7 et 8 du même document:

" (On constate...) la brusque constitution d'une flottille de navires pontés de 7 à 11 mètres. Ces navires d'un tonnage unitaire moyen de 13 TJB, effectuant

des sorties allant de la journée (sur les accores de la Martinique) à la semaine (bancs de Saint-Barthélemy). Ils s'avèrent difficiles à rentabiliser."

" Le premier mouvement d'enthousiasme passé, les problèmes de rentabilisation de l'outil se sont présentés aux propriétaires (de ces) nouveaux navires de pêche côtière. Les meilleurs ont réussi à les surmonter, non sans peine, mais pour la plupart, les résultats n'ont pas répondu à l'attente escompté, provoquant l'arrêt des commandes de nouvelles unités."

A propos de la petite pêche côtière, on peut lire:

" Ces embarcations non pontées sont équipées de moteurs hors-bord dont la puissance unitaire a tendance à croître, aux dépens de la rentabilité d'ailleurs. Il est courant actuellement de commander des moteurs de 55 voire 75 cv."

Sur le plan des techniques en usage à la Martinique, il est dit page 13:

" - Nombre de pêcheurs pratiquant une technique donnée: il faut ajouter aux marins recensés, un nombre au moins égal de journaliers non portés au rôle d'équipage, et de quatre cents à cents (sic) "plaisanciers", souvent des marins-pêcheurs retraités, qui pratiquent la pêche de façon plus ou moins suivie sur des embarcations non armées avec un rôle d'équipage.

- Casiers et nasses: (...) les petites nasses calées près des côtes sont toujours très utilisées: elles sont le plus souvent réalisées en grillage de 25 mm (note: à partir de 1984, le grillage de 25 mm traditionnellement utilisé près des côtes devra faire place au grillage de 31 mm)."

et page 16, on peut lire:

" - Les sennes de plage sont de différents types (...). Toutes détruisent de nombreux juvéniles et contribuent pour une large part à la désertification des fonds côtiers. Le phénomène est aggravé par la tendance à accroître la dimension des sennes de plage et par l'utilisation de "rabatteurs" équipés de bouteilles de plongée."

et page suivante

" Les...navires pontés armés en petite pêche et embarcations non pontées continuent d'exploiter intensément les accores de l'île et les petites platines s'étendant de part et d'autre de la ceinture corallienne, essentiellement sur la côte Atlantique (...). On relève des signes évidents de surexploitation dans la zone (sic) proche de la côte. Outre la pression des petits métiers, la pratique de la senne, particulièrement destructrice, n'y est pas étrangère."

enfin page 21, à propos de l'évaluation de la production halieutique, il est rappelé que:

" La dissémination des points de débarquement n'a pas permis jusqu'ici une approche méthodique et le suivi souhaité des apports. Force est donc de procéder à une estimation des tonnages et de la valeur de a première vente à partir des éléments existants: statistiques du marché de Fort-de-France, évaluations de la productivité des métiers par l'ISTPM, enquêtes du SDAT, avis des Syndics des gens de mer..."

1984 - 1989

1) IX° PLAN

Le Programme Régional de Développement de la Pêche et l'Aquaculture (1982) définit les axes essentiels de développement à privilégier jusqu'à la fin de la présente décennie:

- " La Recherche en premier lieu qui conditionne la mise en exploitation de nouveaux lieux de pêche et une meilleure productivité;
- La passation d'accords internationaux de nature à garantir l'accès des navires de pêche martiniquais aux lieux de pêche sous juridiction étrangère;
- Le développement raisonné de la flottille côtière et de pêche au large et la modernisation de la flottille de petite pêche qui constitue l'essentiel du potentiel de production;
- La promotion de l'aquaculture marine;
- Le développement de l'environnement technique et commercial nécessaire;
- La formation professionnelle et l'information, voire l'assistance technique, des marins pêcheurs en activité;
- L'insertion professionnelle des jeunes;
- Les actions sociales d'accompagnement."

Au niveau des sous-programmes, on peut lire particulièrement:

* Sous-Programme: Structure de Production
Coût 58,5 MF

- Petite Pêche Artisanale - aider 200 jeunes à se mettre à leur compte. Promouvoir la construction de 350 yoles améliorées dont 50 à moteur diesel intérieur. Aider la mise en chantier de 10 unités pontées 9 m. Permettre la diésélisation de 50 yoles en service.

- Pêche côtière et au large - susciter la mise

en service de 15 unités de pêche côtière 9m., et 3 navires de pêche au large. Permettre la transformation substantielle de 15 navires en service.

(Notons que ce sous-programme "Structure de Production" représente un peu plus de 26% de l'enveloppe globale Martinique/Pêche/IX^e Plan.)"

A la page 38 de ce même document, on peut lire:

" L'accès à la ressource étant supposé garanti et les technologies de pêche maîtrisée, la question est posée de savoir avec qui - avec quoi pêcher.

MODERNISATION

Dans la cadre de ses nouvelles attributions, la Région se doit de mettre en place les moyens adéquats, étalés sur cinq ans, en vue de la modernisation et du renouvellement de la flottille.

Trois axes seront privilégiés.

- la modernisation de la flottille d'embarcations traditionnelles propulsées par des moteurs hors-bord (yoles rondes et gommières) qui constitue l'essentiel du potentiel de production à la Martinique, par des unités améliorées, de préférence en résine armée, susceptibles de pêcher plus loin, sur des fonds plus profonds, dans des conditions de sécurité accrues.

- la constitution dans des limites raisonnables d'une flottille artisanale de navires pontés polyvalents de 9 à 11 m, aptes à pratiquer une pêche de plusieurs jours sur des fonds nouveaux plus éloignés, en utilisant des techniques de pêche moderne.

- la mise en exploitation, à partir de la Martinique, de navires au large susceptibles d'accéder aux ressources, peu ou pas exploitées, de la zone (sic) du grand large jusque et y compris le plateau guyanais. Il pourra s'agir, selon le cas, de senneurs, de langoustiers ou de chalutiers.

Petite Pêche

Il convient de poursuivre et d'amplifier le renouvellement amorcé de la flottille des petites

embarcations, le plus souvent vétustes et peu fiables, en retenant pour objectif la construction, par les chantiers locaux de 300 yoles améliorées.

Les projets individuels, présentés par les pêcheurs artisans réunissant les conditions exigées pour patronner, pourront bénéficier d'une subvention de 40% du coût d'acquisition incluant coque et équipements fixes sauf le moteur hors-bord.

Coût: 13.500.000 Frs
dont
à la charge de la Région 5.400.000 Frs.

Mais il convient aussi de faire évoluer la construction en privilégiant notamment la propulsion diesel. Ce type de propulsion est plus cher à l'achat, mais en définitive beaucoup plus économique à l'usage; en outre, équipé de turbine hydrojet, il permet les mêmes performances que le moteur hors-bord. L'objectif fixé est de construire 50 yoles à propulsion diesel intérieure. Les aides à la construction de ce type d'embarcation seront en conséquence portées à 55% du coût total d'acquisition comprenant coque et accessoires fixes dont le moteur et la turbine.

Coût: 10.000.000 Frs
dont
à la charge de la Région 5.500.000 Frs.

Il faut encore laisser aux pêcheurs artisans qui le souhaitent, la possibilité de donner la préférence à une unité pontée de petite pêche, susceptible de passer deux jours consécutifs à la mer sans s'écarter des fonds proches de la Martinique.

Ces unités de - de 7 à 9 m - disposant d'un poste d'équipage sommaire - seront équipées d'un moteur diesel semi-rapide de préférence. 10 unités de ce type seront primables au taux de 55%.

Coût: 5.000.000 Frs
dont
à la charge de la Région 2.750.000 Frs.

Enfin, il convient de permettre aux matelots à la pêche d'accéder à la propriété de l'outil de travail par l'attribution d'une prime de première installation et d'inciter les pêcheurs artisans en activité à procéder à des améliorations techniques de pêche et de propulsion sur les yoles existantes, en primant les équipements de

matériels innovants (dieselisation, sondeur...).

A cet effet, il est prévu d'inscrire:

- l'attribution de 200 primes de première installation d'un montant unitaire de 12.000 Frs.

- un crédit permettant de subventionner 50 projets d'équipements innovants à hauteur de 40% de leur coût.

Coût: 4.400.000 Frs,
dont
à la charge de la Région 3.200.000 Frs.

Pêche côtière

La flottille existante de navires de pêche côtière, - de 9 à 11 m - s'avère à l'expérience difficile à rentabiliser. Certes des améliorations sont à attendre d'une meilleure connaissance des lieux de pêche éloignés, d'une diminution du risque cigatérique qui condamne pour l'instant l'exploitation de certains bancs et l'ouverture aux pêcheurs de lieux de pêche sous juridiction étrangère. Mais il faut avancer prudemment dans la constitution d'une flottille.

De l'avis général, le nombre des unités qui viendront s'ajouter aux unités existantes ne devra dépasser 15 pour les cinq ans à venir. 15 projets individuels d'acquisition d'un navire de pêche côtière de 9 m à 11 m seront primables à hauteur de 55%. Ces projets étant éligibles au FEOGA, l'intervention financière de la Communauté sera systématiquement sollicitée à hauteur de 35%, la Région intervenant pour sa part pour 20%.

Compte tenu du coût élevé de ces unités (plus de 700.000 Frs en 1984), il conviendra de susciter la formation de copropriétés entre un marin-pêcheur et une coopérative de gestion.

Les coopératives acquérant une part de propriété d'un navire pourront percevoir, en sus des subventions nationale et communautaire à la construction, une aide régionale complémentaire de restructuration d'un montant égal à 10% de la valeur du navire.

Coût: 12.000 (sic) Frs :
dont,
à la charge de la Région 3.600.000 Frs

à la charge du FEOGA 4.200.000 Frs

Parallèlement à l'entrée en flotte de ces nouvelles unités, il faut autoriser et promouvoir la mise à niveau des unités existantes. 15 projets de transformation de nature à améliorer la productivité (remotorisation polyvalence...) pourront être subventionnés à hauteur de 20%.

Coût: 3.000.000 Frs,
dont
à la charge de la Région 600.000 Frs.

Des inconnues subsistent quant aux possibilités d'exploitation des navires de pêche au large à partir de la Martinique.

Trois navires sont en service mais aucun d'eux n'a à ce jour fait preuve de sa rentabilité. Il est proposé de limiter à trois le nombre des unités nouvelles qui pourraient être mises en exploitation. Ces unités seront de préférence des chalutiers destinés au plateau guyanais.

Ces projets, à caractère industriel, relèvent du domaine de compétence de l'Etat et seront éligibles à la fois, au régime d'aide national et au FEOGA.

Coût: 9.000.000 Frs
dont,
à la charge de l'Etat (mer) 1.125.000 Frs
" (FIDOM) 1.125.000 Frs
à la charge du FEOGA 2.700.000 Frs

Par ailleurs, des transformations substantielles de nature à améliorer la productivité des unités existantes seront rendues possibles pour (sic) l'attribution de subvention au taux de 15%.

Coût: 1.500.000 Frs
dont,
à la charge de l'Etat 225.000 Frs."

II/ ANALYSE

Dans les années 60, le discours officiel sur la pêche artisanale martiniquaise s'est constitué autour de thèmes qui vont perdurer jusqu'à aujourd'hui. Mais la permanence des intentions générales paraît recouvrir tout de même des modulations dans les moyens mis en oeuvre et les objectifs retenus.

Depuis deux décennies, certains objectifs ont charpenté la problématique du développement de la pêche en Martinique:

- Nécessité de développer la recherche scientifique,
- Développement de la pêche artisanale avec
 - . maintien de la petite pêche pour des raisons sociales,
 - . émergence de la pêche au large qui représente un potentiel de production,
- Expérimentation d'engins et d'embarcations,
- Formation des jeunes,
- Rationalisation de la commercialisation.

Mais à côté des intentions, il y a la confrontation avec la réalité et le V^e Plan (1966-1970) annonce la litanie des espérances déçues.

Les causes d'échec sont à chercher du côté de "l'étroitesse du plateau continental" mais aussi "les mentalités (...) qui limitent étroitement les possibilités de modernisation".

Ce V^e Plan va maintenir l'objectif de développement de la production en envisageant:

- d'une part, une politique sociale à l'égard de la petite pêche qui ne se traduira pas par "un important accroissement des apports, mais par une amélioration de l'emploi, des revenus et du niveau de vie des pêcheurs traditionnels";
- d'autre part, en considérant que "c'est par le développement de la pêche au large que l'objectif

pourra être atteint".

Le VI^e Plan (1971-1975) reprend les choix du V^e Plan en précisant qu'en matière de recherche scientifique, la création d'une antenne de l'I.S.T.P.M. en Martinique est inscrite au FIDOM 73 et que la pêche au large donne lieu, en 1972, à des expériences limitées à quelques "thoniers océaniques métropolitains", mais celles-ci ne manquent pas d'intérêt.

Par contre, la petite pêche côtière reste confinée dans une activité journalière et son évolution ne pourra être le résultat que d'une "action de longue haleine".

En 1975, les objectifs généraux attachés au développement de la pêche se diversifient et on voit apparaître des préoccupations nouvelles:

- l'amélioration de la couverture des besoins en produits de la mer,
- la création d'emplois face à l'acuité croissante du sous-emploi en Martinique.

Si en 1966, le terme "overfishing" était déjà utilisé, c'est seulement dix ans plus tard que les premières suggestions de réglementation sont émises, encore faut-il noter qu'elles le seront par les membres de l'Etablissement Public Régional, instance qui, à cette époque, avait des prérogatives limitées.

En 1978, la rénovation de la pêche martiniquaise sera aussi le leitmotiv du premier "Plan-Pêche".

Il se donne pour objectif de:

- "rénover la petite pêche côtière artisanale en introduisant de nouvelles techniques pour la rendre plus productive",
- "promouvoir une pêche au large",
- "développer les cultures marines".

Pour ce qui est de la rénovation de la petite pêche côtière, elle passe par:

- la protection des fonds littoraux,
- l'amélioration de la productivité (coque plastique, diésélisation, exploitation de ressources peu ou

pas exploitées).

Il s'agirait donc encore une fois d'amener la petite pêche à s'orienter peu-à-peu vers des zones de pêches plus profondes (50-400 mètres) en utilisant des engins plus productifs et moins coûteux à l'usage.

Les moyens mis en oeuvre feront largement appel à l'aide publique.

En 1981, un second "Plan-Pêche" est mis en chantier. En préambule, il est fait état de "nécessaires réorientations" à envisager suite aux difficultés de mise en oeuvre du premier plan (1977).

En fait de "réorientations", il s'agit plutôt d'une re-formulation à partir des mêmes principes généraux:

- même référence au déséquilibre des importations et des besoins,
- même souci de maintenir la place de cette activité en termes de production et en termes d'emplois.

On observera que si jusqu'à la fin des années 70 la politique sectorielle, au moins dans ses intentions, portait essentiellement sur une tentative de restructuration de la pêche (émergence de la pêche au large et plafonnement de la petite pêche) sans s'attacher aux volumes des captures dont l'augmentation devrait résulter de cette recomposition de l'activité halieutique, au début des années 80 par contre, les choix semblent s'inverser: la préoccupation porte prioritairement sur la défense de l'autosuffisance alimentaire en produits de la mer.

En outre, on voit apparaître, avec ce Plan-Pêche, la notion de gestion des ressources. En l'occurrence, il s'agit plutôt de l'évaluation des dites ressources ("poursuite de la prospection des zones de pêche sur les fonds de 50 à 400 mètres", "élaboration d'une carte des fonds de pêche", "inventaire des ressources en thonidés et en espèces pélagiques dans la zone du semi-large", "poursuite de l'évaluation des ressources du plateau guyanais"...).

Par contre, sous la rubrique "Evaluations des Ressources Marines", on peut lire: "Ressources limitées de poisson de corail, poisson de fond et langoustes aux Petites Antilles ne permettant qu'un faible développement de cette production".

L'objectif de production est confirmé même

si c'est sur un mode prudent ("les objectifs doivent dans un premier temps demeurer modestes") et conditionnel ("L'augmentation de la production et son corollaire la diminution des importations ne pourront être envisagées que dans la mesure où seront réalisées les conditions préalables suivantes:", suivent des considérations relatives à la connaissance de la ressource et sa localisation, l'amélioration des techniques de pêche, le développement de la flottille et l'organisation du marché).

En 1982, les premières appréciations officielles sont portées sur ce second "Plan-Pêche". Elles émanent du Comité Economique et Social, organe consultatif du Conseil Régional et prennent la forme de deux réserves:

- la première sur les résultats obtenus qui ne sont pas à la hauteur des projets et de leurs objectifs,

- la seconde à propos de la nécessité d'une "gestion saine et rationnelle des ressources".

En 1983, le tableau présenté par les Affaires Maritimes, dans sa "Monographie" annuelle n'est guère positif: régression de l'activité, vieillissement de la population concernée, inertie des méthodes et des mentalités, productivité faible, surexploitation, suréquipement, engins destructeurs... Mais la position officielle se limite au constat sans déborder sur des éventualités de réglementation.

Avec le IX^e Plan (1984-1989), nous allons retrouver toujours les mêmes préoccupations générales telles que: Recherche, Développement, Modernisation, Formation... Cependant elles donnent lieu à la définition d'objectifs quantifiés.

Il subsiste néanmoins une certaine ambiguïté quant au projet de modernisation et de renouvellement de la flottille d'embarcations actuellement en activité dans le domaine côtier et l'apparition de nouvelles unités destinées à travailler sur des lieux de pêche plus profonds (50-400 mètres).

La formule "l'accès à la ressource étant supposé garanti et les technologies de pêche maîtrisées, la question est posée de savoir avec qui - avec quoi pêcher" illustre l'acception large que peut prendre le projet de renouvellement de la flottille.

L'accent est mis nettement sur les caractéristiques et l'ampleur des transformations techniques à réaliser au niveau des embarcations sans que le type de pêches visé par cette évolution soit précisé et encore moins présenté comme la condition de modernisation et de son financement public.

A propos de la pêche au large, les perspectives sont extrêmement mesurées compte tenu des grandes difficultés rencontrées lors des deux "Plans-Pêche" précédents. L'essor de cette activité hauturière supposerait résolu certaines conditions (meilleure connaissance des lieux de pêche éloignés, évaluation des risques cigatériques, ouverture de lieux de pêche sous juridiction étrangère).

Vingt-cinq ans de littérature officielle font apparaître le caractère volontariste des intentions des Pouvoirs Publics en matière de rénovation de la pêche en Martinique. Ces perspectives contrastent fortement avec la connaissance imprécise que les pouvoirs publics ont eu du domaine halieutique que ce soit du point de vue biologique (niveau et évolution des stocks) ou au plan du volume et de la valeur des captures en Martinique.

Si en matière de stock, les présomptions de surexploitation du domaine côtier semblent l'emporter, en matière de pêche, les mêmes évaluations grossières sont reportées d'une année sur l'autre depuis plus de 20 ans avec des évolutions marginales dont la précision surprend parfois.

Si l'on excepte quelques tentatives ponctuelles pour recalibrer ces statistiques de prises (Clément 1980, Sacchi 1982) la méthode retenue a été celle de la reconduction pure et simple sur 20 ans. Mais pouvait-il en être autrement ?

A cet égard, il est intéressant de comparer la situation dans l'hexagone français à celle observée ici, en Martinique, dans le domaine de la connaissance de la petite pêche. Dans "La Flotte de Pêche Française de 1945 à 1983" (Meuriot, 1985), on peut lire:

" Le rapport d'enquête sur la pêche artisanale en 1975 souligne, 15 ans après, la méconnaissance des activités réelles de ce secteur de pêche. Avec environ 40% de la production passant hors criée, le seul suivi des apports de pêche ne peut être réalisé avec des techniques simples. Les statistiques de production sont en outre dissociées de celles relatives à la flotte de pêche. De plus, l'information en matière d'entrées et de sorties de flotte a été et demeure déficiente, en particulier pour les bateaux de faible dimension. Cela a été rappelé encore

récemment dans le procès-verbal de la réunion d'octobre 1983 de la Commission Nationale de la Flotte de pêche où étaient examinées les perspectives d'amélioration de l'information statistique." (p.93).

" Pour la pêche artisanale, suivre de manière précise et conjointe l'évolution des effectifs, de la composition de la flottille, de la puissance de pêche des navires et des niveaux de rémunération, répond à une préoccupation réapparue seulement récemment, dans les années 70." (p. 103).

" D'un point de vue pratique, à l'exception du secteur de la pêche industrielle, les méthodes d'analyse employées restent très rudimentaires. A part quelques exceptions par port ou quartier, elles ne vont guère au-delà de l'examen statistique de la composition par classe d'âge des effectifs de marins pêcheurs ou de la flotte de pêche et de considérations peu précises sur l'état des stocks." (p. 104).

Mais le caractère général et national de cette carence étant posé, subsiste néanmoins la question de l'état et de l'évolution du milieu sur lequel va s'appuyer la politique de développement proposée par les pouvoirs publics. En ignorant le fonctionnement économique réel des unités artisanales et aussi l'état de la ressource et ses potentialités, comment procéder autrement que par pragmatisme, volontarisme ou approximation ?

Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets:

" Outre la confirmation de la place importante de la pêche artisanale, le rapport d'enquête souligne au départ la méconnaissance des caractéristiques fondamentales de la pêche artisanale et de ses besoins ainsi que la faiblesse des statistiques. Celle-ci rejoint aussi l'absence d'évaluation scientifique des ressources côtières. Ces facteurs expliquent les difficultés liées à l'établissement d'objectifs de production. Ceux-ci reposent plus sur des évaluations volontaristes que sur des analyses approfondies." (Meuriot, 1985).

Le schéma général de la stratégie de développement du secteur de la pêche en Martinique recouvre les deux objectifs volontaristes suivants:

Premier objectif: Limitation de l'effort de pêche sur la zone littorale de petite pêche,

Second objectif: Développement de nouveaux secteurs géographiques et moyens techniques d'activité halieutique:

a) les zones de pêche à valoriser:

- . les tombants côtiers (50-300 mètres),
- . la haute mer (capture de pélagiques),
- . les bancs du Nord de la Guadeloupe,
- . et plus loin encore la côte guyanaise,
- . à ces nouveaux domaines pourront s'ajouter les ouvertures sur les autres pays de la Caraïbe grâce à de futurs accords de pêche.

b) mise au point de nouveaux moyens de pêche (embarcations, motorisation, engins).

Notons le caractère éminemment différent de ces deux objectifs: le premier s'applique à une forme concrète de production, mais traditionnelle et vieillissante du point de vue démographique et économique. Le second objectif par contre n'est qu'à l'état de projet puisqu'il vise à créer une nouvelle structure de production, pour l'instant inexistante, mais qui se voudra moderne et économiquement efficace.

La question théorique préalable est donc de savoir si ce schéma de développement va prendre la forme d'une métamorphose des unités de pêche traditionnelles en unités plus performantes ou bien si le tarissement démographique et économique du secteur de petite pêche, maîtrisé et accompagné, va être contrebalancé par l'apparition de nouvelles unités, sans doute créées par des marins pêcheurs plus jeunes et ayant de nouvelles pratiques de pêche plus efficaces. Nous verrons finalement qu'une troisième voie a été empruntée et, qu'aujourd'hui, son issue pose problème.

Mais auparavant, sériens les contradictions

qui constituent autant d'obstacles à la réalisation du schéma général de développement de la pêche martiniquaise. Nous en décelons quatre:

1 - La mise en oeuvre d'un projet de développement qui ignore la situation des milieux marin et humain concernés, en ne disposant pas véritablement des moyens de suivi et d'évaluation des mesures appliquées.

2 - La volonté d'engager la pêche dans un processus de croissance sectorielle tout en conservant fortement le souci du maintien de l'emploi et du revenu, et de sa stabilité géo-économique en socialisant une large partie des moyens de financement (équipement et exploitation), et donc des pertes.

La pêche ne serait-elle pas alors le lieu économique où se télescope deux politiques, l'une sociale et l'autre de croissance ?

A) La première a donc pour objectif général le maintien de l'emploi et du revenu, la protection sociale et la stabilité spatiale des actifs. Ses moyens sont l'injection de fonds publics, une certaine permissivité réglementaire et le lissage de toute tension virtuellement conflictuelle. Les Pouvoirs Publics sont alors au centre d'un mécanisme de socialisation des charges et des pertes. Leur intervention est destinée à contrecarrer les règles de l'économie de marché en empêchant que les coûts de production et le différentiel de productivité (avec l'importation) n'assurent plus la reproduction de l'activité.

B) L'autre versant de l'intervention publique se donne pour objectif d'amener le secteur de la pêche vers des formes de production modernisées donc plus performantes. Cet objectif est autant celui de l'Etat que celui de la Région qui entendent jouer un rôle de catalyseur économique en suscitant et en démultipliant l'initiative privée. Les retombées de ces actions visent à améliorer le taux de couverture des besoins du marché intérieur, à créer des emplois productifs et à valoriser au mieux les potentialités économiques régionales dans lesquelles la mer figure, a priori, en bonne place.

Les moyens de cette politique tendent à l'amélioration de la productivité et du rendement de l'effort de pêche en souhaitant le réorienter vers des zones de pêche réputées plus fournies -quoique encore mal connues- situées au delà du plateau continental. Les subventions d'équipement, les bonifications d'intérêt, les exonérations fiscales, les primes diverses d'investissement ou d'emplois sont les formes principales de ces incitations publiques. A celles-ci, s'ajoutent les actions de formation

et le développement des infrastructures à terre. Ce sont là les dispositions essentielles des politiques de relance telles qu'elles ont été mises en oeuvre depuis plus de 20 ans par l'Etat, et depuis trois ans par la Région.

La question est donc maintenant de comprendre l'interaction entre ces deux politiques: S'annulent-elles mutuellement ? Se complètent-elles ? Sont-elles même compatibles?

En premier lieu, il est patent que ces deux composantes de la politique de développement du secteur produisent un certain nombre d'effets: on peut ainsi constater que le volet social avec ses divers moyens, aboutit, bon an mal an, à la sauvegarde de l'activité et à un recul des effectifs moins brutal que dans d'autres secteurs traditionnels (canne à sucre, petite production secondaire). De même, on observe que l'état de la flottille, donc la formation de capital unitaire, s'est amélioré que ce soit par la généralisation des coques en plastique ou celle des moteurs "hors-bord" à puissance croissante, sans réduction du nombre d'embarcations.

Mais il serait hâtif de considérer que ces deux approches, l'une sociale, l'autre de croissance, se sont harmonieusement complétées: le renforcement ou même le maintien de l'effort de pêche, appuyé par les incitations publiques, s'opère dans des conditions micro-économiques de plus en plus précaires, compte tenu de l'état de la ressource et de la médiocrité des résultats globaux de cette activité en poussant les unités de pêche dans une fuite en avant en matière d'équipement et d'effort de pêche.

Dans ces conditions, on doit même s'interroger sur la compatibilité de ces deux politiques quand elles se doublent d'une absence de gestion de la ressource: un effort de pêche de moins en moins performant oblige à une socialisation croissante des pertes due à l'affaiblissement de la rentabilité des unités, ce qui conduit à relancer l'idée et les mesures de soutien économique du secteur, mais elles-mêmes renforçant l'endettement des pêcheurs et l'appauvrissement des fonds. Ce cercle vicieux va expliquer que l'effort public considérable apporté par l'Etat et la Région au secteur de la pêche en Martinique se traduit, non pas par une amélioration du revenu net des actifs mais par une hausse des coûts d'exploitation récurrents compte tenu de la raréfaction de la ressource littorale.

3 - La mise en oeuvre d'un projet de développement du secteur pêche qui évite les décisions coercitives à l'égard de toutes les formes (légales et

illégal) d'exploitation de la ressource marine, et donc qui s'interdit de fait toute gestion de la ressource.

Vis à vis des marins pêcheurs, on aura noté par exemple le dérapage de l'objectif de relocalisation de l'effort de pêche sur les tombants, objectif que visaient la mise à la mer des yoles dites améliorées. La diésélisation qui était un des volets de cette évolution tecnico-économique a totalement échoué. Le subventionnement de ces engins s'est fait sans aucune condition de modification des lieux et techniques de pêche.

D'une façon générale, il s'est maintenu un effort de pêche de type traditionnel dans une pêcherie totalement ouverte, sans application effective d'une réglementation minimale (maillage des sennes et des nasses par exemple), sans prendre en compte ici les autres types de prédateurs (non enrôlés, plaisanciers,...)

4 - Le postulat qui considère la gestion de la ressource humaine (la pérennité de la communauté des marins pêcheurs martiniquais) indépendamment de celle de la ressource halieutique.

Les interventions publiques qui s'affichent volontaristes et développementalistes en viennent, en fait à gérer la pêche d'abord comme un secteur d'emplois sans se donner les moyens de maîtriser les conditions de la production (non-gestion de la ressource). Mais la crise actuelle montre les limites de cette approche.

L'imbrication et les interactions de ces contradictions sont telles que, finalement, ce ne sont pas les marins pêcheurs qui ont pu aller vers le "développement" sous la forme d'une pêche modernisée. Ce ne sont pas non plus de jeunes actifs qui ont pu créer et investir un nouveau secteur de pêche plus performant, en même temps que la petite pêche traditionnelle déclinait.

Mais au bout du compte, ce projet continu de développement et ses multiples et successives mesures de relance se sont dilués dans la structure artisanale d'une pêcherie martiniquaise totalement ouverte, en renforçant les difficultés économiques de ce secteur et en participant sans doute à l'épuisement des stocks marins littoraux de la Martinique.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

V° Plan, 1966-1970 .

Rapport Général de la Commission Centrale
des Départements d'Outre-Mer.
Novembre 1966.

VI° Plan de Développement Economique et Social .
Compte rendu d'exécution. Tranche 1972.

Préparation du VII° Plan (1976-1980)

Extraits de note.
Préfecture de la Martinique..
Juin 1975.

Commissariat Général du Plan

Rapport de la Commission "Départements d'Outre-Mer".
Préparation du VII° Plan.
La Documentation Française. 1975.

Rapport d'Orientation Générale .

VII° Plan.
Région Martinique.
Décembre 1975.

Plan de Développement de la Pêche à la Martinique .

Préfecture de la Martinique
Mars 1978.

Le Plan Pêche .

Direction des Affaires Maritimes. Quartier de
la Martinique.
1981.

Les Problèmes de la Pêche en Martinique .

Avis adopté en séance plénière du vendredi 17 sep. 1982.
Comité Economique et Social.
Région Martinique.

Monographie des Pêches Maritimes à la Martinique .
Année 1983.
Direction Inter-Régionale des Affaires Maritimes.
Quartier de la Martinique.
Avril 1984.

Programme Régional de Développement de la Pêche
et de l'Aquaculture .
Commission Pêche Aquaculture.
Conseil Régional de la Martinique.

La Flotte de Pêche Française de 1945 à 1983 .
Politiques et Réalités.
IFREMER. 1985.
Eric Meuriot

BIBLIOGRAPHIE DES ETUDES REALISEES PAR L'EQUIPE D'ECONOMIE
DU POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE

PROJET DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

REGION MARTINIQUE - A.R.D.E.C.O.M.A.G.

ET

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION MARTINIQUE

- 1) **COMPTE DE MAREE (JUILLET - AOUT 1985)**
Exploitation des Données ARDECOMAG.

C. de Miras.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°1 . 33 p.
Décembre 1985. Fort-de-France.

- 2) **EXPLOITATION DU FICHER DES INSCRITS MARITIMES.**
Affaires Maritimes - Quartier de la Martinique.

M. Bellemare.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°2 . 13 p.
Décembre 1985. Fort-de-France.

- 3) **ETAT DE LA MOTORISATION DE LA FLOTTILLE
DE PECHE COTIERE EN MARTINIQUE.**

Exploitation des Données du Recensement
"Bateaux-Moteurs-Engins de pêche".

C. de Miras, M. Bellemare et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.)
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°3 . 36 p.
Juillet 1986. Fort-de-France.

- 4) **REPARTITION DE L'ESSENCE DETAXEE DANS
LE SECTEUR DE LA PECHE EN MARTINIQUE EN 1985.**
Etude des Concentrations de l'Effort de Pêche
à partir des Achats d'Essence Détaxée des Marins Pêcheurs.

C. de Miras, M. Bellemare, D. Joachim et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°4 . 67 p.
Janvier 1987. Fort-de-France.

- 5) **ETUDE DES RESULTATS D'EXPLOITATION
D'UNITES DE PECHE ARTISANALE EN MARTINIQUE**
(Janvier - Juin 1986).

C. de Miras, M. Bellemare, D. Joachim et E. Soumbo.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°5 . 68 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

- 6) **LA PECHE EN MARTINIQUE.**
Histoire d'un Projet de Développement.
(1964 - 1987).

C. de Miras.
Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.
Association Régionale pour le Développement de la
Coopération Maritime Antilles-Guyane (A.R.D.E.C.O.M.A.G.).
Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°6 . 48 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

7) **LA PECHERIE MARTINICAISE (I): SYNTHESE SOCIO-ECONOMIQUE.**

C. de Miras.

Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.

Rapport Intermédiaire de Contrat de Plan.

Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°7 . 28 p.
Mars 1987. Fort-de-France.

8) **LA PECHERIE MARTINICAISE (II): UN DEVELOPPEMENT EN QUESTION.**

C. de Miras.

Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.
Région Martinique.

Rapport Final de Contrat de Plan.

Revue du Pôle de Recherche Océanologique
et Halieutique Caraïbe, Document Scientifique n°8 . 23 p.
Juin 1987. Fort-de-France.

LISTE DES LABORATOIRES DU POLE

GUADELOUPE

U A G
Laboratoire de Biologie Animale
Laboratoire de Géologie Marine
B.P. 592
97167 POINTE A PITRE Cedex
Tél. (590) 82 45 29 - 82 58 06
Télex : UNIVAG 919 739 GL

ORSTOM / IFREMER
B.P. 1020
97178 POINTE-A-PITRE
Tél. (590) 82 05 49
Télex : 919 231 GL

GUYANE

IFREMER
B.P. 477
97302 CAYENNE
Tél. (594) 31 77 30

ORSTOM
B.P. 165
97323 CAYENNE
Tél. (594) 31 27 85
Télex : ORSTOM 910 608 FG

MARTINIQUE

IFREMER
Pointe Fort
97231 Le ROBERT
Tél. (596) 65 11 54/56
Télex : IFREMER 912 488 MR

ORSTOM
B.P. 81
97256 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél. (596) 70 28 72
71 71 18
Télex : ORSTOM 912 024 MR

VENEZUELA

ORSTOM
Apartado 373
CUMANA - 6101 - SUCRE
Tél. (093) 22294/ext. 129

POLE DE RECHERCHE OCEANOLOGIQUE ET HALIEUTIQUE CARAIBE

Cette entité scientifique est née en 1985 de la mise en commun des capacités locales de recherche de l'IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la Mer), de l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) et de l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane).

Son objectif est de :

- promouvoir, mettre en œuvre et coordonner les recherches concernant le milieu, la gestion des ressources vivantes, le développement et l'aménagement de leur exploitation dans la zone caraïbe ainsi que la connaissance et la conservation des écosystèmes.

Ses recherches portent, actuellement, sur l'étude des écosystèmes marins, l'évaluation et l'aménagement des pêcheries artisanale et industrielle, l'aquaculture des mollusques, crustacés et poissons.

Ses laboratoires se situent en Guadeloupe, Guyane et Martinique et des chercheurs du Pôle peuvent être accueillis dans différents laboratoires par des équipes de pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération (voir en dernière page la liste des laboratoires et antennes).

This scientific entity was born in 1985, resulting from the local association of three national research institutes : IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) and UAG (Université des Antilles et de la Guyane).

Its aim is to advance, realize and coordinate the research concerning the physical oceanography, the management of living resources, the development and planning of their use in the caribbean area as well as the understanding and protection of their ecosystems.

Its research programs deal with : the study of marine ecosystems, the evaluation and planning of the small scale and industrial fisheries and the aquaculture of molluscs, crustaceans and fish.

The laboratories belonging to this group are situated in Guadeloupe, French Guyana and Martinique, but the scientific teams can be based in other laboratories of neighbouring countries through cooperative joint-ventures. (See laboratories index on the last page).

Esta entidad nació en 1985 de la confluencia de las capacidades locales de investigación del IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la Mer), del ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) y de la UAG (Universidad de las Antillas y la Guyana francesas).

Su objetivo es promover, realizar y coordinar las investigaciones tocantes al medio, a la administración de los recursos vivos, al desarrollo y al fomento de su explotación en el área del Caribe así como al conocimiento y a la conservación de los ecosistemas.

Sus investigaciones actuales conciernen el estudio de los ecosistemas marinos, las evaluaciones y ordenación de las pesquerías artesanal e industrial, el cultivo acuático de los moluscos, crustáceos y peces.

Sus laboratorios se ubican en Guadalupe, Guyana y Martinica y sus investigadores pueden laborar en varios laboratorios con equipos científicos de los países vecinos en el marco de convenciones bilaterales de cooperación. (Ver la lista de los laboratorios en la última página.)